

# La régulation postale : c'est qui, c'est quoi ?

Depuis 2005, la loi a chargé l'Autorité de réguler le secteur des postes en France. En devenant l'ARCEP, le régulateur a non seulement changé son acronyme mais élargi ses compétences. Alors que l'ouverture totale du marché postal a été fixée à 2011, Guillaume Lacroix, chef du service « Régulation postale » de l'Autorité, fait le point sur les enjeux de la régulation postale aujourd'hui... et demain.

En quoi consiste la régulation du secteur postal ?

Aujourd'hui, la régulation postale porte essentiellement sur trois grands sujets : les tarifs des produits du service universel, les opérateurs alternatifs et la qualité du service universel.

S'agissant des tarifs, en imposant un *price cap* <sup>(1)</sup>, l'ARCEP donne à l'opérateur historique les moyens de poursuivre sa modernisation. En effet, le régulateur permet ainsi à La Poste d'avoir de la visibilité sur plusieurs années alors qu'avant, elle faisait à son ministre de tutelle des demandes de hausse du timbre sans savoir si on allait les lui accorder ou pas. De ce point de vue, la régulation est un mécanisme gagnant pour La Poste qui a par ailleurs l'impératif de maîtriser ses coûts pour rester compétitive.

Les nouveaux opérateurs, quant à eux, sont encore très peu nombreux. Ce sont actuellement des entreprises qui se lancent à petite échelle mais qui opèrent avec un grand professionnalisme et un grand souci de la qualité de leurs prestations.

Enfin, l'ARCEP veille et veillera à ce que



L'équipe « postale » de l'ARCEP :

De gauche à droite en partant du bas : Marie-Anne Lasserre, Frédéric Audibert, Catherine Gallet-Rybak, Daniel Nadal, Louis Philippe Carrier (service « Economie et Prospective »), Emmanuel Roux, Bénédicte Bouin, Guillaume Lacroix (chef du service « Régulation postale »), Julien Coullier, Cécile Moreno (service « Economie et Prospective »).

la qualité du service universel respecte bien les standards fixés. Car si les grands clients de La Poste peuvent négocier des dédommagements quand la qualité fait défaut, il est indispensable qu'il y ait un mécanisme qui protège les consommateurs individuels.

L'ouverture totale du marché postal à la concurrence est prévue pour 2011 ; qu'est-ce que cela va changer ?

Deux principaux axes vont orienter les travaux du régulateur à l'avenir. Le service universel d'abord. En effet, dès lors que l'opérateur historique sera performant, il devra assumer ses missions de service

universel sans financement externe. On observe dans les autres pays qui ont déjà ouvert leurs marchés que c'est la situation qui prédomine.

La concurrence ensuite. Elle est très attendue par les clients, en particulier les grands clients de La Poste qui souhaitent qu'elle amène sur le marché des offres qui correspondent plus à leurs besoins et à des prix plus compétitifs. Le courrier est une activité concentrée à l'émission... les grands facturiers, les grands éditeurs de publicité envoient 60 % des flux de courrier !

<sup>(1)</sup> Cf. page 20 de La Lettre.